



**REGLEMENT DU CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole)  
ANNEE SCOLAIRE 2011-2012**

Les CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) « maternelle » et « élémentaire » fonctionnent tous les jours scolaires sur la Commune d'Auzeville-Tolosane dans les salles CLAE des deux groupes scolaires à partir de la rentrée scolaire.

Ces CLAE accueillent les enfants scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire des deux groupes scolaires.

**I – HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DU CLAE**

**\* LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI**

Accueils du matin et du soir

- 7 h 30 à 8 h 50

- 17 h 00 à 18 h 30

Accueils du midi

- 12 h 00 à 13 h 00 : repas

- 13 h 00 à 13 h 50 : animation

Les enfants ne pourront participer aux animations que s'ils sont inscrits à la restauration scolaire. Sinon, ils reviendront à 13 h 50.

**Les parents s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du CLAE.**

**II – TARIF :**

Ils correspondent à la délibération prise par Le Conseil Municipal dans sa séance du 07/07/2011, ils s'appliquent selon le quotient familial fiscal aux foyers résidant à Auzeville Tolosane. La résidence à Auzeville est justifiée par présentation de l'avis de la taxe d'habitation et à défaut pour les nouveaux arrivants, par un justificatif de domicile EDF/GDF.

Il est précisé que les forfaits des enfants des familles non résidentes sur la commune seront facturés au tarif de la tranche la plus élevée.

**Forfait trimestriel :**

1.

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	TARIF EN €
jusqu'à 575	1	0,00
de 576 à 955	2	10,55
de 956 à 1124	3	32,85
de 1125 à 1300	4	63,40
de 1301 à 1491	5	89,90
de 1492 à 1641	6	106,60
1642 et au-delà	7	115,00

2. **Accueil ponctuel :**

- paiement par ticket : 1 ticket pour l'accueil du matin, 1 ticket pour l'accueil du soir
- le carnet de 10 tickets : 16€

**Le CLAE est gratuit de 8 h 30 à 8 h 50, de 13 h à 13 h 50  
et de 17 h 00 à 17 h 30**

### **III – INSCRIPTIONS :**

Les enfants doivent être inscrits en début de trimestre.

Les inscriptions se font au secrétariat de la Mairie.

Les tickets doivent être remis aux animateurs lors d'une présence ponctuelle. Toute modification doit être signalée aux animateurs (ex. passage du ticket au forfait ou inversement).

Chaque famille devra remplir et signer les fiches de renseignements et la fiche sanitaire concernant l'enfant permettant aux animateurs de prendre les dispositions nécessaires et ce dans les plus brefs délais. **Ces documents ne tiennent pas lieu d'inscription.**

### **IV – PAIEMENT :**

Il s'effectue obligatoirement à l'inscription au secrétariat de la Mairie.

Le paiement peut s'effectuer en espèce, chèque bancaire, chèque vacances, carte bancaire et carte monéo.

### **V – NON RESPECT DES HORAIRES**

La famille s'engage à prévenir en cas de retard. Chaque retard sera signalé aux parents par un courrier du Maire. Au deuxième retard, il sera exigé un règlement de 5 € à la famille. Au troisième retard, l'enfant sera exclu temporairement de ce service. En cas de récurrence, une exclusion définitive pourra être décidée.

- **Secteurs maternel et élémentaire** : l'enfant doit être accompagné et remis aux animateurs lors de son arrivée le matin. Pour le soir, l'enfant sera remis aux personnes mentionnées sur la fiche de renseignements.

#### **Pour nous contacter :**

\* **CLAE MATERNEL RENE GOSCINNY : 06.07.99.78.99**

\* **CLAE ELEMENTAIRE RENE GOSCINNY : 05.61.75.62.20**

\* **CLAE MATERNEL AIME CESAIRE : 05.61.14.70.77**

\* **CLAE ELEMENTAIRE AIME CESAIRE : 05.61.14.70.79**

Fait à Auzeville-Tolosane, le

Le Maire,

François-Régis VALETTE